



ASSEMBLEE GENERALE 2025

Mardi 31 mars 2026

Procès-verbal

L'assemblée générale 2025 de l'Adac s'est tenue le mardi 31 mars 2026 dans une salle de l'Héliotel à Clapiers, avec 43 participants (tous adhérents 2025). La séance a débuté à 10 h.

CONTRÔLE DU QUORUM

Avant d'ouvrir l'assemblée, le contrôle du quorum a été réalisé.

- Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation 2025 : 115
- Quorum nécessaire 25 % : soit 29
- État de présence :
 - Adhérents 2025 présents : 43
 - Adhérents représentés : 20
 - Total : 63

Le quorum est de 25 % soit 29. Le quorum légal est donc atteint. L'assemblée peut délibérer.

Pierre Defaut du CSE était présent à titre d'observateur. Vincent Fabre-Rousseau représentait la Présidence et la direction du Cirad.

DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Introduction et approbation de l'ODJ

Le président, Jacques Chantereau, remercie les personnes présentes. Il souligne la présence de Pierre Defaut, secrétaire général du CSE (Comité social et économique). Les membres d'honneur de l'Adac (la PDG, Elisabeth Claverie de Saint-Martin et le DGDRD, Anthony Farisano), invités, n'ont pas pu se libérer. Vincent Fabre-Rousseau (Directeur régional Montpellier-Occitanie) les représente.

Jacques Chantereau déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- Accueil et prise de parole des invités
- Point 1 : Rapports du conseil d'administration
 - Rapport d'activités
 - Rapport moral
 - Questions sur les rapports
 - Vote
 - Rapport financier suivi du rapport du « contrôleur aux comptes »
 - Questions sur les rapports

Adac c/o Cirad, avenue Agropolis, TA 213/01, 34398 Montpellier Cedex 5
adac0803@gmail.com
<http://www.amicaledesanciensducirad.fr/>

- Vote
- Point 2 : Démission du président et nouvelle organisation du CA
- Point 3 : Site Adac : contenu et analyse de suivi de fréquentation
- Point 4 : Mutuelle
- Point 5 : Question de l'accès aux dossiers personnels
- Point 6 : Questions diverses

Sans remarques des membres de l'Assemblée, l'ordre du jour est approuvé.

Prise de parole des invités

Le président donne la parole à Pierre Defaut, secrétaire du CSE (Comité social et économique) en le remerciant pour le soutien donné par le CSE à l'Adac. Monsieur Defaut souligne l'importance qu'a l'Adac à ses yeux et fournit quelques informations sur l'actualité du Cirad, à la suite de la proposition par la Présidence de la République de Madame Claverie de Saint-Martin au poste de directrice générale de l'ANSES.

Déroulement de l'assemblée

Point 1 : Rapports du conseil d'administration

Le secrétaire général Jean Philippe Tonneau présente le rapport d'activités avec la contribution de Hervé Saint Macary pour les relations avec le CRdP. Le rapport écrit est disponible au lien

https://www.amicaledesanciensducirad.fr/images/assemblee_generale/AG%20mars%202026/Rapport%20activites%202025%20AG%20mars%202026_OK.pdf

Le président Jacques Chantereau présente le rapport moral. Le rapport est disponible au lien

https://www.amicaledesanciensducirad.fr/images/assemblee_generale/AG%20mars%202026/rapport%20moral%202025_OK.pdf

Le débat est ouvert.

Jean Pichot pose la question des personnels retraités des Drom/Com. Qu'est-il fait pour les faire participer plus activement à l'Adac ? Christiane Mellet-Mandard évoque les réunions d'information qu'elle a organisées dans ces territoires il y a quelques années, et les difficultés à maintenir des liens. L'assemblée décide de contacter les collègues ayant mené tout ou partie de leur carrière dans les Drom où ils ont les coordonnées de certains anciens. Parmi les noms évoqués : Bernard Siegmund à la Réunion.

Jean Philippe Tonneau précise qu'une fois réglés des problèmes de droits informatiques, il sera possible d'organiser des CA avec des membres de la région parisienne et des Drom/Com. Cette possibilité permettra d'élargir le CA à des membres ne résidant pas à Montpellier et ses environs. Cela devra être proposé à la prochaine assemblée générale (AG 2026 en mars 2027), assemblée qui nommera les membres du prochain CA.

Après quelques autres demandes d'explications, l'approbation des rapports est mise au vote.

A l'unanimité, l'AG approuve le rapport d'activités et le rapport moral.

Adac c/o Cirad, avenue Agropolis, TA 213/01, 34398 Montpellier Cedex 5

adac0803@gmail.com

<http://www.amicaledesanciensducirad.fr/>

Association enregistrée sous le n° w343005465

La trésorière Christiane Mellet-Mandard présente la situation financière pour l'année 2025. Le rapport est disponible au lien

https://www.amicaledesanciensducirad.fr/images/assemblee_generale/AG%20mars%202026/ADAC%20Contro%CC%82le%20budgetaire%202025.pdf

Les recettes se sont élevées à 10 947, 60 euros. Les dépenses à 9 167,81 euros. L'association a donc dégagé un excédent de 1779,79 euros. L'association dispose au 31 décembre d'une réserve de 3804,52 euros, disponible sur le compte courant (392,08 euros) et sur le livret A (3412,44 euros).

Les principaux postes de dépenses sont la maintenance du site internet (2 018,90 euros), les sorties (1 915 euros), l'Automnale (1 851,15 euros) et l'Assemblée générale (2 193 euros).

Jean-Pierre Gaillard, contrôleur aux comptes, déclare qu'il a examiné les journaux (dépenses, recettes, banque et caisse), qu'il n'a pas relevé d'anomalie particulière et qu'il considère la comptabilité sincère, véritable et probante. Il souligne que les finances de l'association sont équilibrées du fait des subventions du CSE (1 000 euros) et du Cirad (1 500 euros).

A l'unanimité des suffrages exprimés moins une abstention, le rapport financier est approuvé. Quitus est donné à la trésorière.

Point 2 : Démission du président

Jacques Chantereau confirme sa démission de ses fonctions de président. Après huit ans de mandat, il estime nécessaire que le poste soit assuré par quelqu'un de plus jeune et plus entreprenant, connaissant mieux le Cirad actuel. Il remercie tous les membres des différents conseils d'administration et bureaux qui l'ont accompagné. Il souhaite que le prochain président puisse bénéficier du même dévouement afin que l'Adac continue d'assurer ses missions au service des anciens des instituts et du Cirad. Sa démission prendra effet à la fin de l'AG.

Un hommage pour remercier Jacques Chantereau du travail accompli est organisé lors du repas qui a suivi l'AG.

Jean Philippe Tonneau présente la nouvelle organisation du CA, décidée lors du CA extraordinaire du 18 mars 2026. L'ensemble des membres de l'ancienne équipe ont accepté de poursuivre leurs tâches. Jacques Chantereau, pour faciliter la transition, a accepté la vice-présidence, libérée par Hervé Saint-Macary qui assume le poste de secrétaire général.

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration sera constitué par les membres élus suivants :

Président : Jean Philippe Tonneau

Vice-président : Jacques Chantereau

Secrétaire général et chargé des relations avec le CRdP : Hervé Saint Macary

Secrétaire générale adjointe et chargée des questions de mutuelle avec le Cirad : Christiane Mellet-Mandard

Trésorière : Christiane Mellet-Mandard

Chargée de l'édition et de la communication : Nicole Pons

Administrateur du site internet : Francis Ganry

Chargé de missions et de la rédaction des hommages : Marie-Gabrielle Bodart

Chargé de missions et de la rédaction des hommages en appui à Marie-Gabrielle Bodart : Pierre Charmetant

Chargé de missions et de relations avec les agents Cirad en activité : Philippe Letourmy

Adac c/o Cirad, avenue Agropolis, TA 213/01, 34398 Montpellier Cedex 5

adac0803@gmail.com

<http://www.amicaledesanciensducirad.fr/>

Association enregistrée sous le n° w343005465

Chargé de missions : Jean-Pierre Gaillard

Chargé de missions : Rémy Hugon

Chargé de missions : Bernard Mallet

Chargé de missions : Jean Pascal Pichot

Après débat, il est décidé que la nouvelle plaquette ne mentionnera plus que les fonctions des membres d'honneur.

Point 3 : Site Adac. Contenu et analyse de suivi de fréquentation

Francis Ganry présente les principales rubriques du site. Il cite les articles qui ont été les plus appréciés par les internautes.

Point 4 : L'accès aux dossiers personnels

Le président fait le point sur le dossier. Les dossiers personnels demandés par 36 adhérents ont été transmis grâce à l'action de Vincent Fabre-Rousseau.

De l'avis général, malgré leur richesse, les données, très disparates, ne répondent pas aux besoins. Nous avons précisé à Vincent Fabre-Rousseau que nous souhaitons ne recevoir que les principaux éléments de carrière (CV, nominations à des postes et fonctions, décisions d'affectations et bibliographie).

Les adhérents présents témoignent du faible intérêt des données transmises.

En cohérence avec la décision du CA de ne pas accepter de signer l'avenant RGPD proposé, trop complexe à mettre en œuvre pour notre association, Jacques Chantereau a proposé que la convention de l'Adac avec le Cirad soit reprise en supprimant le paragraphe relatif à la transmission par le Cirad à l'Adac des informations non confidentielles dont il dispose sur la biographie et le déroulement de carrière du disparu.

Nous n'avons jamais eu de réponse à notre demande.

Compte-tenu que la convention Adac-Cirad se terminait en janvier 2026 mais qu'elle était prolongeable par tacite reconduction, le CA a décidé de ne pas s'engager dans une négociation avec l'actuelle direction générale.

Jean Philippe Tonneau rappelle la demande du CA que tous les membres de l'Adac rédigent une autobiographie présentant les principaux éléments de leur carrière et conseille aux retraités partants de télécharger leur dossier personnel de carrière pour leur propre usage.

Point 5 : Mutuelle

Christiane Mellet-Mandard, Nicole Pons, Jacques Chantereau et Jean-Philippe Tonneau présentent les actions menées par l'Adac durant la période de changement de mutuelle de Vivinter à Générations.

La situation a été très difficile.

De nombreux anciens n'ont été informés du changement de mutuelle que quand la carte Vivinter 2026 leur a été demandée.

Le Cirad n'a pas du tout anticipé et, en particulier, n'a prévenu qu'une partie des intéressés du changement de mutuelle et au tout dernier moment.

Génération n'a envoyé les courriers papier pour les cadres que le 2 janvier et seulement à une partie des personnes concernées. Pour de nombreux non-cadres,

Adac c/o Cirad, avenue Agropolis, TA 213/01, 34398 Montpellier Cedex 5

adac0803@gmail.com

<http://www.amicaledesanciensducirad.fr/>

Association enregistrée sous le n° w343005465

aucune communication n'a été faite. Nous n'avons d'ailleurs pas de date d'envoi pour les courriers destinés aux non-cadres.

Contacté par plusieurs adhérents, Génération a convenu qu'ils avaient de nombreux problèmes. Christiane Mellet-Mandard et Jean Philippe Tonneau ont essayé d'obtenir et de relayer l'information, souvent obtenue par l'intermédiaire du CSE.

Pendant les vacances du 20 décembre au 5 janvier, seule Aurélie Botta a assuré une permanence minima sur internet.

Malheureusement cette situation de non-anticipation était prévisible.

Par ailleurs, les prestations ne semblent pas à la hauteur de ce qui avait été annoncé (avance de fonds). L'Adac va être attentive à la qualité des prestations. Un message a été envoyé aux adhérents pour leur demander de confirmer le changement, pour identifier les difficultés et pour leur conseiller de surveiller leurs remboursements (conformité, délais...). Pour les personnes non satisfaites du changement de mutuelle, il y aura possibilité de changer mais pas avant un an.

Béatrice Michel a demandé une réunion pour faire un retour d'expériences et préparer le prochain changement de mutuelle même si cela sera dans quatre ans.

Le président de l'Adac a formellement demandé, début février, un rendez-vous à la DRH pour faire le bilan du changement de mutuelle. A ce jour, malgré plusieurs relances, nous n'avons pas obtenu de réponses.

Une information au CSE sera faite par des copies des échanges avec la DRH.

Point 6 : Questions diverses

Philippe Lhoste rappelle les coopérations qu'il mène avec AVSF (agronomes et vétérinaires sans frontières) et avec Promata (Association pour la promotion de la traction animale moderne).

Philippe Lhoste et Hubert Guérin informent l'Assemblée que Paul Kleene a souhaité qu'un de ses questionnements soit évoqué. Pour lui, le concept de recherche-développement n'est plus actuellement porté par les équipes Cirad. Les ONG ont repris ce champ de travail. Serait-il possible à l'Adac de se rapprocher du Cirad pour engager une réflexion commune ?

Le débat a permis de souligner :

- La faible présence des équipes Cirad sur le terrain, en particulier au Sahel, pour des raisons de sécurité mais aussi de profils des chercheur(e)s. ;
- La permanence de la réflexion au Cirad. Des équipes continuent à travailler des concepts proches comme recherche en partenariat, recherche-action, living-lab...
- L'intérêt d'un travail avec les équipes Cirad.

Jean Philippe Tonneau propose les mesures suivantes :

- Paul Kleene envoie son courrier à l'Adac ;
- Un forum peut être organisé

Adac c/o Cirad, avenue Agropolis, TA 213/01, 34398 Montpellier Cedex 5

adac0803@gmail.com

<http://www.amicaledesanciensducirad.fr/>

Association enregistrée sous le n° w343005465

- L'Adac contacte des équipes du Cirad pour organiser une journée de type « la recherche développement dans tous ses états » avec des interventions d'anciens Ciradiens et de Ciradiens en activité.

Il est enfin rappelé que des dons peuvent toujours être faits à des associations proches de l'Adac (Association Kianjavato pour des fournitures scolaires, lunettes pour le Togo).

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été traités, le président clôt l'assemblée en remerciant les participants à 12 h 25. Il invite les participants à rejoindre la salle à manger où un déjeuner est servi.

Fait à Montpellier le 8 avril 2026

Le président.

Jacques Chantereau

Le secrétaire général

Jean Philippe Tonneau

La trésorière

Christiane Mellet-Mandard

Adac c/o Cirad, avenue Agropolis, TA 213/01, 34398 Montpellier Cedex 5

adac0803@gmail.com

<http://www.amicaledesanciensducirad.fr/>

Association enregistrée sous le n° w343005465